

QUI EST CONCERNE PAR LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (DUI) ?

Les jeunes (11-17 ans) qui souhaitent **s'inscrire aux activités de loisirs jeunesse** (accueils de loisirs du mercredi après midi, vacances, chantiers jeunes, ...) appartenant aux catégories suivantes :

- les futurs sixièmes et les futures secondes
- les nouveaux arrivants sur la commune
- les jeunes qui souhaitent s'inscrire pour la première fois

Un DUI doit être complété pour chaque jeune de la famille.

Le DUI est un document pdf modifiable. Complétez le électroniquement en utilisant le logiciel Adobe Acrobat Reader, disponible en téléchargement à l'adresse <https://get.adobe.com/fr/reader/>

QUELS JUSTIFICATIFS JOINDRE AU DUI ?

- une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Pour les personnes hébergées, fournir une attestation écrite d'hébergement, ainsi qu'une photocopie du justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa pièce d'identité.
- une photocopie du livret de famille
- une photocopie du carnet de vaccinations (merci de noter sur le document le nom et le prénom du jeune)
- en cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde.
- en cas de garde alternée, fournir obligatoirement un calendrier de garde alternée signé par les deux parents
- une attestation CAF ou MSA portant le n° d'allocataire et l'indication du Quotient Familial (QF) de janvier 2021

Pour les dossiers papiers, joindre un exemplaire des justificatifs par famille pour les inscriptions au Hub (6^{ème} - 5^{ème}) et un pour l'Archipel (4^{ème} et plus). Attention ! Vous devez impérativement vous munir des photocopies des justificatifs. Le service n'assure pas celles-ci.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNEE

- Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives du changement intervenu (droit de garde du jeune, ...)
- Déménagement : fournir un justificatif de la nouvelle adresse
- Changement de domiciliation bancaire en cas de prélèvement automatique : fournir un nouveau relevé d'identité bancaire et un nouveau mandat de prélèvement SEPA.
- Changement de coordonnées téléphoniques: contactez le Service Enfance-Jeunesse au 05.62.13.21.80

QUAND ET OU LE RETOURNER ?

Deux options:

- Il peut être déposé dûment complété, signé et accompagné des justificatifs demandés dans la boîte aux lettres du Guichet Familles, situé à la mairie annexe - 7, impasse Max Baylac, 31170 TOURNEFEUILLE
- Il peut être envoyé au format pdf, par courriel, à l'adresse dui-jeunesse@mairie-tournefeuille.fr, dûment complété, signé et accompagné des justificatifs.

Tout dossier incomplet (signatures, pièces justificatives absentes, ...) sera rejeté.

Date de réception: du 22 mars au 30 avril 2021

QUAND ET COMMENT NOUS CONTACTER ?

LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - Tél.: 05.62.13.21.80

Renseignements Administratifs des Accueils de Loisirs - Tél.: 05.62.13.21.90 ou 05.62.13.21.91

LE GUICHET FAMILLES - Tél.: 05.62.13.21.37 ou 05.62.13.60.29 / Courriel : guichet@mairie-tournefeuille.fr